

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 16 juin 2026**

**Objet : Création et suppression d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

**Délibération du Conseil d'administration**

Le mardi 16 juin deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 17 (membres présents ou représentés) :
  - présents : 9 ;
  - représentés : 8.

**Etaient présents :**

Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Madame Sabrina ASSAYAG  
Monsieur Fernand BERSON  
Monsieur Pierre-Olivier CAREL  
Monsieur Patrick de la MARQUE  
Monsieur Bernard FOISY  
Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Anthony MANGIN  
Madame Aurore THIROUX

**Avaient donné procuration :**

Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG  
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY  
Monsieur Etienne FILLLOL à Monsieur Anthony MANGIN  
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE  
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Daniel GUERIN à Madame Aurore THIROUX  
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON

**Etaient absents et excusés :**

Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Madame Jacqueline BELHOMME  
Monsieur Jean-Luc CADEDDU  
Madame Christine CERRIGONE  
Madame Marie CHAVANON  
Madame Catherine DESPRES  
Monsieur Jean-François DUFEU  
Monsieur Quentin GESELL  
Madame Françoise KERN  
Monsieur Laurent LAFON  
Monsieur Frédéric MOLOSSI  
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

**Objet : Création et suppression d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

Le Conseil d'administration,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,  
Vu la délibération n° 2026-17 du 7 avril 2026 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,  
Vu le rapport présenté au comité social territorial de service le 21 mai 2026,  
Vu le budget de l'exercice 2026,  
Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 : DECIDE,**

**De supprimer vingt-cinq emplois dans le cadre du déroulement de carrière des agents ou de mouvements au sein de l'établissement :**

- Un emploi d'attaché principal
- Un emploi d'attaché
- Six emplois de rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- Quatre emplois de rédacteurs
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Cinq emplois d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un emploi de psychologue de classe normale
- Trois emplois d'assistants socio-éducatifs
- Un emploi de médecin du travail
- Un emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure

**Puis de créer vingt-quatre emplois dans le cadre des avancements de grades et de la réussite à un concours :**

- Un emploi d'attaché hors classe
- Un emploi d'attaché principal
- Un emploi d'attaché
- Six emplois de rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- Quatre emplois de rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- Cinq emplois d'adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Un emploi de psychologue de classe exceptionnelle
- Trois emplois d'assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle
- Un emploi d'infirmier en soins généraux hors classe

**Article 2 : DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

**Article 3 : FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du Centre au 16 juin 2026 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	3
Administrateur	1
Directeur territorial	4
Attaché hors classe	6

Attaché principal	20
Attaché territorial	90
Cadre d'emplois d'attaché	3
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	19
Rédacteur	38
Cadre d'emplois des rédacteurs	6
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	33
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	10
Adjoint administratif	11
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Bibliothécaire principal	3
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	13
Ingénieur	29
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	5
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	9
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin à TNC (10H30)	1
Médecin à TNC (7H00)	1
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe exceptionnelle	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	9
Assistant socio-éducatif	9
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>378</b>



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*